

Q. Vous ne vous rappelez pas du tout ce qu'ils étaient?—R. Je ne me rappelle pas ce qu'ils étaient, mais je me rappelle de certains d'entre eux, il y avait à peu près 10 billets et probablement 20 ou 25 chèques.

Par M. Edgar :

Q. Est-ce que les billets se rapportaient à aucune des accusations?—R. Quelques-uns pouvaient s'y rapporter; d'autres non.

Q. A laquelle des accusations se rapportaient-ils?

Par le président :

Y avait-il un billet se rapportant à l'affaire des \$25,000?—R. Il y en avait qui se rapportaient à l'affaire des \$25,000.

Q. Et donnés au conseil?—R. Ces billets étaient entre les mains du conseil.

Q. Vous ne savez pas si le conseil les a remis oui ou non?—R. Je ne connaissais rien du tout à ce sujet.

Q. Quelle était la nature du procès intenté au criminel?—R. C'était un procès intenté à M. Tarte pour libelle, et un procès intenté à M. O. E. Murphy et M. Robert H. McGreevy pour conspiration dans l'affaire du billet de \$400,000.

Q. Je crois que quelques-uns des billets se rapportaient à l'accusation de \$25,000 et je crois qu'il y avait aussi quelques billets se rapportant aux \$22,000.

Q. Mais, au sujet des chèques, je crois que quelques-uns d'entre eux se rapportaient aux cadeaux?—R. Je crois que quelques-uns se rapportaient aux cadeaux.

M. MICHAEL CONNOLLY est examiné.

Par le président :

Q. M. Connolly, vous avez entendu le témoignage donné il y a un moment par M. Hyde et par M. Martin P. Connolly. Savez-vous où se trouvent maintenant les billets, les chèques, les livres de traites et de remises, talons de chèques, livres de lettres auxquels ont fait allusion ces deux témoins?—R. Je n'en connais rien si ce n'est que lorsque j'ai reçu l'ordre de produire les livres ici devant le comité j'ai télégraphié à notre agent à Québec lui demandant d'envoyer toutes lettres, livres de lettres, pièces justificatives de suite à Ottawa et en réponse à ce télégramme j'ai reçu ces livres.

Par M. Edgar :

Q. Croyez-vous que d'après le télégramme que vous avez envoyé à votre agent il est compris que cela incluait les chèques et le livre de traites et de remises?—R. Je crois que oui puisque j'appelle un chèque une pièce justificative. C'est une pièce justificative de banque; si vous désirez je vous ferai envoyer une copie de mon télégramme. Jusqu'à présent j'ai cru que lorsque ces boîtes seraient ouvertes nous aurions ici tous les documents—je désire constater ici que nous n'avons aucune intention de prolonger d'un moment cette enquête.

Par M. Adams :

Q. Puisque vous avez entendu dire que ces choses n'étaient pas ici, mettez-vous à l'ouvrage ce soir et donnez-nous les pour demain matin?—R. Je prendrai les moyens de les avoir ici demain matin si ces documents sont en notre possession.

Q. M. Kelly est-il à Québec?—R. Il y est. C'est lui qui a la clef du bureau et le secret de la combinaison de la voûte.

Par M. Edgar :

Q. M. Hyde croit qu'ils sont peut-être à Kingston?—R. Un homme peut croire ce qui lui plaît.

Q. Vous ne pensez pas la même chose?—R. Non.